



Bordeaux, le mercredi 28 juin 2023

**A l'attention de
Monsieur Président de la République
Emmanuel MACRON
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France**

Objet : Réforme du CNCPH

Monsieur le Président de la République,

Lors de la dernière Conférence Nationale du Handicap, vous avez souligné l'importance de la mobilisation de tous les acteurs de la société française pour rendre effectifs les objectifs d'inclusion des personnes en situation de handicap.

C'est dans cet esprit de mobilisation de toutes les composantes que la FISAF vous adresse ce courrier concernant la réforme du CNCPH.

Nous souhaitons, tout d'abord, rappeler qu'il est, bien sûr, indispensable que le CNCPH associe les personnes en situation de handicap, ou leurs représentants, dans toutes ses instances et, surtout, leur garantisse l'effectivité de leur participation. Ceci nécessite une **démarche d'accessibilisation des contenus, des travaux et des modalités de participation** et donc des moyens humains et matériels renforcés, à la hauteur de l'ambition.

Mais, dans la mesure où le CNCPH est un espace de co-construction des politiques publiques au service d'une société plus inclusive, il doit également associer tous les acteurs de l'autonomie et de l'inclusion engagés dans la mise en œuvre de ces politiques publiques. Ces acteurs doivent participer pleinement aux travaux et prendre part aux votes.

Le Conseil interagit avec toute la société et développe toutes les collaborations utiles avec l'ensemble des institutions françaises, européennes et internationales, les acteurs publics et privés et la société civile. Il est, lui-même, représenté dans différentes instances et contribue aux travaux d'autres acteurs de la société.

Par conséquent, pour conforter son positionnement transversal et interministériel, **le CNCPH doit être rattaché au Premier ministre** qui nomme ses membres.

Enfin, pour permettre au CNCPH d'être ce lieu indispensable de **rassemblement de toutes les composantes de la société française** qui participent au mouvement inclusif, la FISAF propose la constitution d'une **assemblée unique composée de deux collèges équilibrés**. L'un serait composé de personnes en situation de handicap et de leurs représentants (quel que soit l'origine du handicap) et l'autre, des acteurs contribuant aux politiques publiques sur les champs de l'autonomie, de l'accessibilité et de l'inclusion (associations gestionnaires, Education nationale, entreprises, bailleurs,



syndicats, collectivités territoriales...). **Chacun des collèges devrait pouvoir être sollicité ou se saisir pour rendre des avis et faire des propositions.** Les avis pris par les différents collèges ou en plénière venant éclairer le gouvernement qui aura ainsi une appréhension d'ensemble des positions des représentants des personnes et des représentants des acteurs de la société.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma haute considération.

Philippe Calmette
Président FISAF